



Jeudi 23 septembre 2021

Compte-rendu de la réunion avec le cabinet de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Pour la FGF-FO : Thierry IVA (Secrétaire Fédéral FGF-FO), Janick CIDNEY (La Réunion) et Marc FÉLICITÉ (Guadeloupe)

Pour le MTFP : Sandrine STAFFOLANI et Alexis THOMAS et David BONNOIT

Une réunion en bilatérale s'est déroulée le jeudi 23 septembre 2021 pour échanger sur la situation des territoires ultra-marins.

Trois sujets ont été abordés en priorité :

- la crise sanitaire,
- la réforme territoriale de l'état,
- le télétravail.

La crise sanitaire

Nous avons tenu à rappeler le décalage du taux d'incidence entre l'Hexagone et l'outre-mer. Ce qui a fait que ces départements étaient confinés alors qu'il n'y avait pas d'épidémie tel que l'Hexagone pouvait la connaître.

Ces décisions ont entraîné des conséquences désastreuses sur une économie déjà fragile et ont démontré le besoin flagrant de services et d'agents publics engagés et investis.

Dans cette crise sanitaire, les services de ces territoires ont, plus qu'en Métropole, subi les retards en termes d'équipements, de protection des agents tels que gels, masques, tenues.

En outre, dans une très grande majorité, les agents placés en télétravail n'avaient pas le matériel adéquat, pas d'accès au réseau du service et parfois aucun accès au réseau internet ou avec un très faible débit.

Le Cabinet nous a répondu, qu'en effet, les propos tenus par notre organisation correspondaient à leurs informations et qu'il avait été déployé et débloqué des fonds importants pour doter les services de matériels neufs ainsi que près de 12 millions d'euros pour déployer la fibre en outre-mer. Il a pris également contact avec les administrations centrales des ministères pour faciliter l'accès au réseau du service pour que le télétravail soit une réalité.

Nous avons tenu à procéder à un inventaire des situations des différents territoires ultra-marins. Mayotte a connu deux confinements très éprouvants comme celui effectué en métropole en mars 2020. La Guyane a connu plusieurs vagues successives du développement du virus, dont une actuellement particulièrement difficile. Pour ce territoire, nous avons alerté le ministère que le préfet appliquait la règle du télétravail pérenne sous la forme d'arrêté et s'affranchissait de la circulaire de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Dans le département de La Réunion, nous avons fait intervenir le cabinet car le taux d'agent en télétravail était très faible par rapport aux objectifs annoncés par le Gouvernement.

En Guadeloupe, le taux d'agents en télétravail est également très faible et nous avons également insisté sur les perspectives alarmantes d'une crise sociale aux Antilles. Il est en effet très difficile de dissocier à la fois les enjeux de la crise sanitaire actuelle avec d'autres crises, telles que le scandale du chlordécone, la gestion de la prolifération du phénomène des sargasses ainsi que la gestion du réseau d'eau potable qui ne dessert pas l'ensemble des foyers.

C'est une situation explosive qui s'instaure dans les archipels des Antilles et qui entraîne une pression supplémentaire à la crise sanitaire pour le service public de ces territoires.

En Nouvelle Calédonie, nous avons mis en avant la particularité du statut du territoire et la compétence, notamment en matière de santé, du gouvernement calédonien pour prendre des décisions telle que l'obligation vaccinale de sa population à partir de 18 ans.

Ces décisions impactent les agents publics mis à disposition de cette autorité qui doivent jongler entre les textes réglementaires provenant de la métropole et ceux localement pris par le gouvernement calédonien.

Le cabinet de la ministre s'est engagé à prendre contact avec le Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie afin d'instaurer un dialogue pour ce type de décisions et leurs conséquences pour les fonctionnaires et contractuel(le)s des services et établissements publics.

Nous avons enfin rappelé notre opposition au passe sanitaire et à ses conséquences sur les personnels (suspensions, rupture des rémunérations). Nous avons attiré leur attention, à la demande des sections départementales FGF, sur la situation des trésoreries DGFIP de l'hospitalier concernant l'application du passe sanitaire pour ces personnels.

Les personnels de la DGFIP de la Guyane étaient en grève intersyndicale sur ce sujet le 9 septembre dernier. **Le cabinet s'est engagé à analyser chaque situation remontée par notre organisation syndicale.**

De même, au regard des taux d'incidence encore élevé en outre-mer, le cabinet s'est engagé à adapter la période transitoire entre télétravail effectué dans le cadre de la crise sanitaire et le télétravail pérenne.

La réforme territoriale de l'Etat

La Guyane a été une région préfiguratrice dans le cadre de la réforme territoriale propre aux départements d'outre-mer.

Au-delà de certains dysfonctionnements liés à une mise en œuvre trop rapide de cette réforme, celle-ci a eu pour conséquence de provoquer une concentration du service public sur deux grandes villes seulement : Saint-Laurent-du-Maroni et Cayenne.

Outre le fait qu'il y ait jusqu'à 4 heures de trajet entre ces deux grandes villes, elles sont situées plutôt dans le nord du département, désertifiant le territoire sud, sachant que le système de communication tel que le réseau internet n'est pas suffisamment développé. Cela implique une accessibilité du service public accessible à distance très compliqué.

A La Réunion, nous avons signalé l'absence de direction au secrétariat général commun (SGC) avec des vacances de postes qui perdurent bien que les mérites de cette nouvelle organisation aient été vantés aux agents pour les faire venir. Nous avons ainsi rappelé notre inquiétude et celle des agents sur le nombre important de postes vacants dans les SGC au regard du rôle important de ce service support RH. A ce titre, un déplacement ministériel est prévu sous peu à La Réunion au regard du dysfonctionnement important du SGC.

Le cabinet a indiqué avoir sollicité l'administration centrale du ministère de l'intérieur afin de mobiliser une équipe pour résoudre et débloquer cette situation.

Nous avons rappelé à cette occasion que nous voulions avoir une vision globale de ces réformes afin de constater leur mise en œuvre réelle, référencer les lieux où des dysfonctionnements étaient enregistrés, afin d'établir un suivi des mesures. **Le cabinet a répondu qu'il prendra attache auprès de la DGAFP.**

De même, **le cabinet devrait apporter une réponse aux agents de La Réunion sur l'élaboration des paies, actuellement traitée à Nantes, et qui pourrait se faire au niveau local.**

Enfin, nous avons mis en avant deux sujets sensibles et sources d'inquiétudes pour les personnels en outre-mer : l'indemnité temporaire de retraite (ITR) et le référendum du 12 décembre 2021 en Nouvelle Calédonie concernant son autodétermination et les éventuelles conséquences pour des fonctionnaires établis depuis de très longues années sur le territoire.

Le cabinet nous a répondu qu'il n'y avait pas de réflexion, ni d'arbitrage pour supprimer l'ITR mais reviendrait vers nous sur ce sujet qui est en lien avec le coût élevé de la vie en outre-mer.

S'agissant du référendum, le cabinet a pris acte de nos remarques et reviendra vers nous.

Des échanges de ce type avec le cabinet seront reconduits afin d'être au plus près de ce qui se passe sur le terrain pour réagir au mieux et de manière adaptée à chaque situation.